

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAUX STATUTS, NOUVELLE DENOMINATION

Devenue société de services énergétiques « Super ESCO » : La SIE prend le nom de Société d'Ingénierie Énergétique

Sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, un conseil des ministres, qui s'est tenu le 17 octobre 2021, a adopté le changement de la dénomination de la « Société d'Investissements Énergétiques », qui prendra le nom de « Société d'Ingénierie Énergétique ».

Le décret n°2. 21. 148 promulgué le 08 septembre 2021 relatif à l'amendement du décret de création de la Société d'Investissements Énergétiques est publié au bulletin officiel n°7025 du 27 septembre 2021.

Faisant l'objet d'une publication dans ce même décret, la SIE en tant que Super ESCO, a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique (EE) et de l'exemplarité de l'Etat en matière d'EE et de favoriser la réalisation d'économie d'énergie ainsi que l'émergence d'un marché des prestations et de services énergétiques. A cet effet, la SIE a pour objet notamment de :

- Assurer les prestations d'agrégation de la commande publique en efficacité énergétique dans le but de regrouper des commandes publiques similaires et d'en optimiser la gestion et le financement au niveau national, régional et local ;
- Fournir aux administrations, aux collectivités territoriales et leurs groupements, aux établissements et entreprises publics et à toute autre personne de droit public ou privé, directement ou par l'intermédiaire d'entreprises privées de services énergétiques, en contrepartie d'une rémunération, des prestations de services énergétiques dans le cadre de conventions de droit commun adaptées au profil économique et financier, ainsi qu'aux caractéristiques des dites prestations. Et conclure, dans ce même cadre, toute convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- Conclure et mettre en œuvre, tout contrat ou convention de coopération ou de partenariat, à titre gratuit ou à titre onéreux, avec des organismes publics ou privés, nationaux et internationaux, et avec les donateurs pour la réalisation de programmes et de projets de services énergétiques et d'économie d'énergie ;
- Conclure des contrats de performances énergétiques ;
- Accompagner ses partenaires clients et les sociétés de services énergétiques privées dans l'accès aux financements, la levée de fonds et le choix des options de financement appropriées pour la réalisation de projets en rapport avec l'objet de la Société ;

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Contribuer au développement des capacités des entreprises de services énergétiques privées et au développement d'un tissu d'entreprises nationales performantes spécialisées dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- Entreprendre les activités suivantes :
 - a) Mener toute étude et audit énergétiques ;
 - b) Donner des garanties de performance énergétique dans le cadre de Contrats de Performance Énergétique (CPE) ;
 - c) Fournir et installer tout équipement en rapport avec l'exercice de ses missions et éventuellement exécuter directement ou par voie de sous-traitance, ou dans le cadre de groupements, toute prestation de services, fournitures et/ou travaux y afférents ;
 - d) Mobiliser et lever, le cas échéant, les financements nécessaires pour l'investissement dans les projets et programmes d'efficacité et de services énergétiques ;
 - e) Mesurer et vérifier la performance énergétique des projets réalisée dans le des contrats de performance énergétique (CPE) et des conventions d'efficacité énergétique.

Et plus généralement, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à l'un quelconque des objets précités.

Grace à sa nouvelle identité, la SIE est en position de fortement contribuer à atteindre les objectifs d'économies d'énergies qui ambitionnent une réduction de près de 20% d'ici 2030, et ce, à travers une meilleure utilisation de l'énergie dans tous les domaines d'activités économiques et sociales.

Les missions de la SIE s'inscrivent ainsi intégralement dans la logique d'exemplarité de l'Etat car elles permettent d'inciter les acteurs étatiques à mettre en place des solutions de performance énergétique qui visent une réduction directe de leur consommation énergétique.